

**Conseil municipal du 6 mars 2017**  
**Compte rendu sommaire**

**1/ Bilan de concertation concernant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**

-Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi ALUR, loi Pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomérations. Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2014, en précisant que le PLU resterait communal.

-Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de délibération relatif à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme qui annule et remplace la délibération du 6 juin 2016 suite à l'avis défavorable des services de l'Etat en date du 21 septembre 2016. Le conseil municipal a donné un avis favorable avec 4 abstentions : HOUDEAU Annick, ROHEL Jean Paul, SAUGEY Catherine et POUZET Andrée.

Suite à l'arrêt du PLU, les personnes publiques associées sont à nouveau consultées pour émettre un avis sur le projet d'arrêt du PLU.

La commune de Diémoz doit réaliser une cartographie des aléas naturels sur son territoire en repérant les points de débordement des ruisseaux sur la commune. Ce document sera ajouté au dossier du PLU.

**2/ Avenants travaux**

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité aux avenants pour travaux suivants :

- Avenant de + 39 900 € ht pour les travaux de construction du bassin d'écêtement par l'entreprise Petavit.
- Avenant de + 6 318.90 € ht pour la maîtrise d'œuvre du bassin d'écêtement ERCD.
- Avenant de + 3 880 € ht pour les vestiaires du foot entreprise Saugey.

**3/ Demandes de subventions**

Il a donné aussi un avis favorable aux demandes de subventions suivantes :

- Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre du plan « Héritage 2024 » pour la réalisation d'un parcours de Fitness pour un montant prévisionnel de travaux de 139 629.50 € HT.

**4/ Questions diverses**

Suite à une initiative de Rhône Pluriel, une permanence pour l'accompagnement des entreprises porteuses de projets a lieu, au service urbanisme intercommunal à Heyrieux, une demi-journée par mois (23/06 ...).

Dans la composition de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Lyon - St Exupéry, la CCCND est représentée par Daniel ANGONIN, avec pour suppléante Nathalie BESSON. Les communes de Diémoz, Bonnefamille et Beauvoir de Marc sont représentées par Philippe GALLON, avec pour suppléant Alain PICHAT.

Le Département remercie la commune de Diémoz pour sa participation au fleurissement.